

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-6/SG/CG portant modification de la rémunération de la Garde territoriale

n° 74-6/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

2 janvier 1974

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1974

Date du numéro

25 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

l'indemnité de risque et de sujétions du personnel de la Garde Territoriale est fixée ainsi qu'il suit, pour compter du 1er janvier 1974: Art. 2.— Le présent arrêté abroge les dispositions du \$ 1e de Particle 5 de l'arrêté n° 69-826/SG/CG du 29 mai 1969 susvisé.